

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 39 (1894)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Vaud.** — Sont nommés *lieutenants d'infanterie* :

*Fusiliers* : MM. Vuilleumier, Eugène, Lausanne ; Herzen, Nicolas, Lausanne ; Rapin, Oscar, Lausanne ; Servet, Charles, Lausanne ; Paschoud, Auguste, Payerne ; Taillens, Sigismond, Lausanne ; Favre, Jean, Ormont-dessus ; Massy, Henri, Le Chenit ; Duvillard, Eugène, Coppet ; Girardet, Charles, Yverdon ; Champod, Jules, Yverdon ; Mayor, Henri, Lausanne ; Courvoisier, Ulysse, Donneloye ; Pitton, Henri, Oppens ; Epars, Albert, Penthalaz.

*Carabiniers* : MM. Fiaux, François, Lausanne ; Faillettaz, Robert, Lausanne ; Cavin, Alfred, Echallens.

*Lieutenant de cavalerie (dragons)* : M. Poudret, Henri, Lausanne.

*Lieutenants d'artillerie* :

A. *Batteries attelées* : MM. Eugène Dapples, Henri Guisan, Robert Monneron, Philippe Bardet, à Lausanne ; Aloïs Jotterand, à Montreux ; Félix Marullaz, à Lausanne ; Robert Redard, à Morges.

B. *Batteries de montagne* : MM. Frank Cuénod, à Corsier ; Marcel Ney, à Lausanne ; René Guibert, à Concise.

C. *Compagnies de position* : MM. Alexis Herzen, à Coire ; Henri Perrenoud, à Zurich.

— — —

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

**Réorganisation militaire.** — On nous excusera sans doute de ne nous occuper que très brièvement des débats sur la réorganisation militaire qui viennent de se produire aux Chambres fédérales et qui se sont terminés par le renvoi au Conseil fédéral de son projet partiel de réforme en trois actes, pour le remplacer par une œuvre d'ensemble.

Sur l'essentiel, et en laissant de côté, cela va sans dire, la curieuse procédure suivie depuis trois à quatre ans, nous ne pouvons que nous en référer à ce que nous avons déjà publié en 1888, à propos de l'avant-projet officieux de réforme, par la centralisation complète, soumis à la réunion générale des officiers suisses à Berne.

Quand on saura plus exactement ce que MM. les initiateurs parlementaires d'aujourd'hui désirent obtenir, en fait de centralisation dite militaire, par l'héroïque moyen d'une révision constitutionnelle, nous en aborderons volontiers la discussion à nouveau et au fond, prêts à nous ranger à toute conclusion aboutissant à des progrès positifs pour l'armée, et cela même, s'il le fallait, avec la centralisation de maintes branches, par exemple les arsenaux centraux, les casernes, magasins et places d'armes divisionnaires, qui aujourd'hui et par routine essentiellement sont encore du domaine cantonal ou communal, au détriment des services de commandement et d'administration, qui y fonctionnent et qui sont du ressort fédéral.

Mais tant qu'à cet égard, comme à l'égard du reste, on ne basera les désirs de centralisation militaire que sur des motifs tenant surtout de la fantaisie de quelques chefs supérieurs ou sur des raisonnements consistant à dire, en termes plus ou moins pathétiques, que cette centralisation, qu'on baptise alors du nom d'*unification* nom tout à fait impropre, car il n'y a pour toute la Suisse, pour toutes les armes et toutes les classes de l'armée qu'une même loi et un même règlement — une étape naturelle qui s'impose dans le cours de notre vie nationale et qu'elle s'impose parce qu'elle est une nécessité évidente, nous nous abstiendrons de donner la réplique à une telle argumentation.

En attendant, nous ne saurions qu'applaudir à la sage décision des Chambres fédérales de refuser d'entrer en matière sur des bries incohérentes de réformes qui, en dépit des meilleures et loyales intentions de M. le chef du département, eussent mené on ne sait où.

Nos unités tactiques et notre organisation divisionnaire d'élite sont encore en bon état, Dieu merci ; il en serait de même, d'après la déclaration de la voix la plus autorisée, de tout ce qui a trait à la mobilisation de l'armée. Dans ces conditions, et l'horizon politique européen s'étant un peu rasséréné, le maintien du *statu quo* jusqu'à présentation d'un projet de réorganisation clair et complet ne saurait entraîner de responsabilité bien alarmante.

\* \* \*

Sur ce même sujet, on écrit [au *Journal de Genève* les intéressantes lignes ci-après :

« Berne, 10 décembre.

» Le débat sur le projet de réorganisation militaire s'est prolongé au delà de ce qu'on pensait. Mais il a manqué d'entrain et d'ampleur. Quoi d'étonnant dans les circonstances présentes ? Le Conseil national s'est trouvé en présence d'un projet qui, en somme, ne satisfaisait personne. Tout le monde a compris que ce qui aurait pu arriver de pire pour notre militaire, c'était qu'il fût voté par les Chambres. Car, après les critiques dont il a été l'objet de tant de côtés différents et le manque d'enthousiasme de ses partisans eux-mêmes, la nouvelle loi n'aurait jamais pu inspirer à l'armée et au peuple la confiance qui est indispensable pour la bonne réussite d'une nouvelle organisation militaire.

» Ce sentiment était tellement répandu que, après la décision prise par la majorité de renvoyer le projet au Conseil fédéral, tout le monde s'attendait à voir ce Conseil lui-même accepter le renvoi. Cela aurait été habile de sa part, car il se serait évité un échec ; il se serait laissé faire une douce violence et, après un vote unanime du Conseil national qu'il aurait pu plus ou moins interpréter à sa guise, il aurait été beaucoup plus fort s'il avait voulu préparer une révision constitutionnelle dans le sens de la centralisation complète.

» A ce point de vue les adversaires de la centralisation militaire ne peuvent que se réjouir de l'attitude prise par le Conseil fédéral dans sa séance de jeudi après midi et des conséquences qu'elle a eues. Néanmoins on ne s'explique pas les motifs qui ont dicté cette attitude. Les uns disent que le Conseil n'a pas voulu s'exposer au reproche d'avoir présenté un projet mal étudié et de l'avoir abandonné trop facilement. D'autres affirment que les collègues de M. Frey étaient vexés contre le chef du département militaire de les avoir engagés un peu à la légère dans ce projet partiel et qu'ils ont voulu l'obliger à défendre.

» Il est difficile de démêler ce qu'il y a de vrai dans ces différents bruits. Peut-être ces deux motifs ont-ils contribué à la décision du Conseil fédéral. Ce qui n'est un secret pour personne, c'est que M. le conseiller fédéral Frey a fait minorité et qu'il aurait préféré, pour éviter un échec qu'il prévoyait et qui forcément l'atteint personnellement, se conformer au vœu de la majorité de la gauche et des autres groupes de l'Assemblée et retirer son projet.

» Dans ces circonstances, la tâche du chef du département militaire était délicate. Forcé par la décision du Conseil fédéral de défendre son projet, il a fait bonne mine à mauvais jeu, et, si l'on n'avait pas été au courant des hésitations de ces derniers jours, rien dans son discours d'aujourd'hui n'aurait pu faire croire que, il y a peu de temps, M. Frey consentait au renvoi. Mais pour ceux qui connaissaient la situation, c'est-à-dire pour tout le monde, car tout le monde était dans le secret, il y avait une certaine ironie à entendre l'honorable conseiller fédéral proclamer l'urgence d'un projet qu'il aurait personnellement volontiers renoncé à soutenir. D'autant plus que, d'après l'argumentation de M. Frey lui-même, il n'y avait pas péril en la demeure; n'a-t-il pas déclaré qu'il n'y avait rien à craindre de l'organisation actuelle au point de vue de la mobilisation, et que, s'il fallait mettre aujourd'hui l'armée sur pied, le dernier homme et le dernier cheval seraient à leur poste à l'heure prévue?

» Et maintenant le résultat. Par 88 voix contre 48, le Conseil national a accepté les propositions de la minorité de la commission et a refusé d'entrer en matière sur le projet partiel du Conseil fédéral. C'est une leçon sévère pour le chef du département militaire, qui aurait mieux fait de s'apercevoir plus tôt que sa méthode était mauvaise, propre à exciter toute espèce d'appréhensions, à retarder et non pas à hâter la réforme qui s'imposait.

» Le vote d'aujourd'hui était prévu. Il n'en est pas moins réjouissant. Il l'est d'abord au point de vue de la vérité constitutionnelle, car il a été prouvé par les adversaires du projet et spécialement par MM. Hammer, Scherrer-Fülemani et de Werra, que, pour admettre l'art. 41 qui attribuait à la Confédération la formation de toutes les unités, sauf des ba-

taillons de fusiliers, il fallait donner une entorse aux articles militaires de la Constitution. Et rien ne fausse plus le sentiment public que de voir les autorités donner, comme elles l'ont fait trop souvent, l'exemple d'une interprétation abusive des dispositions constitutionnelles.

» En outre, la méthode indiquée par le vote d'aujourd'hui pour procéder à la révision de l'organisation militaire est celle qu'imposaient dès le début la logique, le bon sens et la franchise. Les orateurs de tous les partis et de toutes les régions de la Suisse l'ont dit: le peuple n'aurait pas compris que l'on adoptât une loi partielle qui aurait nécessairement engagé plus ou moins l'avenir. En renvoyant à plus tard les projets concernant l'instruction et l'administration, le département militaire a soulevé une défiance que les déclarations de M. Frey, au cours de son discours, aurait difficilement dissipée. Reste à savoir si la fausse manœuvre du début n'aura pas de fâcheuses conséquences, qui pèseront même sur la révision totale de l'organisation militaire qui va être le résultat du vote d'aujourd'hui.

» On a émis l'aviso que les débats de ces derniers jours ont fait faire un grand pas à l'idée de la centralisation militaire. J'aurai, sans doute, l'occasion de revenir sur ce point, mais je dois dire que je ne partage pas cette impression. L'idée de la centralisation reste intacte; elle n'est préjugée ni par les paroles qui ont été échangées ni par le vote qui vient d'avoir lieu. Vous avez remarqué que dans la réunion de la gauche la proposition centralisatrice de M. Gallatti a été écartée. Des orateurs de la Suisse allemande qui ne passent cependant pas pour être des fédéralistes encroûtés, comme M. Scherrer-Füllemann, de St-Gall, ont insisté dans la discussion sur le point qu'il ne faudrait toucher aux compétences des cantons que si c'était nécessaire et dans la mesure où ce serait nécessaire. Et ce qui a certainement contribué à faire rejeter le projet du Conseil fédéral, c'est ce fameux article 11 qui attribuait à la Confédération la formation des unités de toutes les armes spéciales et qui ne laissait aux cantons que les bataillons de fusiliers.

» La centralisation complète et même une centralisation plus grande du militaire se heurterait donc encore aujourd'hui à de vives résistances dans toutes les parties de la Suisse. Il est possible que l'examen que l'on va entreprendre des réformes à introduire amène à faire un pas dans cette voie. Mais on n'ira pas de longtemps jusqu'au bout. Et surtout tout dépendra de la manière dont les études qui vont être poursuivies par le Conseil fédéral seront conduites et de la confiance que les autorités militaires de la Confédération inspireront à l'armée et au peuple au moment où la question sera posée. »

---

**Un bruit absurde.** — Sous ce titre, on lit en première page de la *Nouvelle Gazette de Zurich* :

« Un bruit absurde qui circule déjà depuis quelque temps sous le manteau sans que les principaux intéressés s'en doutassent, mais qui s'est répandu maintenant plus au loin et est enfin parvenu à la connaissance des personnes visées, doit être publiquement signalé et traité de mensonge.

» On a raconté que M. le colonel Künzli quand il donna, il y a quelque temps, sa démission comme divisionnaire, réclama à M. Frey, conseiller fédéral les 40 000 fr. par lesquels il lui était jadis venu en aide. On ajoutait que M. le colonel Wille avait alors fourni les fonds nécessaires et avait en même temps été nommé chef d'arme de la cavalerie.

» Nous pouvons affirmer de la façon la plus catégorique que M. Frey, président de la Confédération, n'a jamais emprunté quoi que ce soit ni à M. Künzli, ni à M. Wille, qu'il ne leur a jamais dû un centime, et que, d'une manière générale, il n'a besoin d'aucun secours financier.

» L'auteur de ce bruit diffumatoire est inconnu. Mais on a pu constater qu'un ancien employé congédié du Département militaire s'est occupé à le répandre. »

---

**Angleterre.** — *Les hôpitaux de campagne.* — On a fait cette année, à Aldershot, des mobilisations partielles pour mettre à l'épreuve les hôpitaux de campagne et les compagnies d'infirmiers.

*L'Indian medical Gazette* affirme que ces expériences ont prouvé la parfaite insuffisance du système actuellement employé dans l'armée pour porter aux blessés les premiers secours. Ce système n'est aucunement en rapport avec les conditions dans lesquelles s'opère la guerre moderne, et il ne tiendrait pas debout pendant vingt-quatre heures.

Au fur et à mesure que la ligne de combat s'avance, laissant des morts et des blessés sur le terrain qu'elle a traversé, de petits groupes de quatre hommes circulent sur ce terrain, portant chacun une litière. Ils ramassent les blessés dont le cas est le plus pressant, et les portent, à une allure nécessairement très lente, jusqu'à une ligne d'abris, d'où ces blessés sont ensuite dirigés sur les hôpitaux de campagne. Or, comme ces abris se trouvent placés à quelques centaines de mètres en arrière de la ligne de combat, ils seront situés dans une zone dangereuse ; de telle sorte qu'après les premiers jours de combat, la moitié des chirurgiens seront morts ou blessés, et toutes les compagnies d'infirmiers seront détruites.

Les obus qui balaieront les champs de bataille de l'avenir auront peu d'égards pour les croix de Genève, et le médecin aura beaucoup de chances de périr en compagnie des blessés qu'il sera en train de soigner.

*L'Indian Medical Gazette* pense qu'il vaudrait beaucoup mieux attendre, pour secourir les blessés, l'issue de la bataille, et les transporter alors

directement aux hôpitaux de campagne. Suivant ce journal, l'idée de vouloir récueillir les blessés sur le champ de bataille, au fort de la fusillade formidable que produiront les armes modernes, est tout simplement absurde. On sacrifiera ainsi, sans profit pour personne, les médecins et les infirmiers, dont les vies sont précieuses, au moment précis où on aura le plus besoin d'eux. Le nombre des blessés et des tués sera déjà assez élevé sans qu'il soit utile de venir bénévolement y ajouter ceux-là.

A cet article, la *United Service Gazette* répond que les médecins ne seront pas assez intelligents pour vouloir soigner les blessés sous une grêle de balles. Ils auront le souci de leur existence et de celle des infirmiers. Les règlements, d'ailleurs, prescrivent que la première ligne d'abris soit hors des zones dangereuses. En principe, il faudra surtout compter sur l'initiative des médecins, qui devront le plus possible adapter le fonctionnement de leur service aux nécessités imposées par les circonstances.

**Autriche-Hongrie.** — *Les vélocipédistes pendant les manœuvres austro-hongroises.* — L'emploi des vélocipédistes au cours des grandes manœuvres de Landskron a donné lieu à d'intéressantes constatations, dont la *Reichswehr* se fait l'écho dans son numéro du 30 septembre.

Les résultats obtenus méritent d'autant plus d'être signalés que le terrain des opérations était lourd, argileux et détrempé par les pluies ; de plus, la région, particulièrement accidentée, qui s'étend entre la Bohême et la Moravie, présente des difficultés spéciales qui ont dû nuire à la rapidité de marche des bicyclistes.

Néanmoins, on a reconnu unanimement la supériorité de ces derniers, comme agents de transmission, sur les estafettes montées.

Les quartiers généraux ont souvent utilisé des lieutenants pour ce service et il semble que, dans l'exécution de certaines reconnaissances ou l'envoi de dépêches importantes, l'état-major n'a eu qu'à se féliciter de l'emploi d'officiers-vélocipédistes.

Pour ne citer que quelques exemples, un lieutenant, chargé par le chef de l'état-major général de se porter au devant du 1<sup>er</sup> corps d'armée, a parcouru 12 kilomètres en 36 minutes dans un pays très vallonné ; une estafette, marchant à une allure normale, aurait mis plus d'une heure pour effectuer le même parcours.

Un autre officier, malgré le mauvais état de son vélocipède, s'est rendu de Landskron à Grulich (60 kilomètres) en 4 heures, soit 15 kilomètres à l'heure.

Ces vitesses ont été dépassées à deux reprises différentes par un lieutenant du 65<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui a parcouru, une première fois, 10 kilomètres en 19 minutes et, dans une autre circonstance, est arrivé à franchir 23 kilomètres en 1 heure 5 minutes.

De tels résultats semblent de nature à ébranler dans l'armée austro-hongroise le scepticisme de certains esprits au sujet de l'emploi des vélocipédistes en campagne et à modifier l'opinion de ceux qui s'étaient montrés défavorables à ce système de transmission à l'issue des grandes manœuvres autrichiennes de 1893.

---

**Etats-Unis.** — *Augmentation de l'armée.* — Dans son rapport annuel au secrétaire d'Etat de la guerre, le major général Shofield, commandant en chef de l'armée fédérale, insiste sur la nécessité d'augmenter les forces militaires de la grande république américaine, sur le pied de paix. Il fait observer que l'effectif actuel, fixé il y a vingt-cinq ans, lorsque la population était de moitié inférieure au chiffre d'aujourd'hui, est devenu notoirement insuffisant pour un pays de 70 millions d'habitants.

Il y aurait par exemple, grand avantage à augmenter de deux le nombre des régiments de cavalerie, qui est aujourd'hui de 10, en raison du service pénible qu'occasionne à cette arme la surveillance d'immenses voies ferrées. Les nécessités nouvelles de la défense des côtes justifient également la création de deux nouveaux régiments d'artillerie (on en aurait ainsi 7 au lieu de 5), et pour accroître la force de l'infanterie, il serait désirable de transformer ses régiments actuels, à 10 compagnies, en régiments à trois bataillons, sur le modèle européen.

Le général Shofield ne pense pas que cette réforme doive entraîner de bien grands frais. Les 2159 officiers de l'organisation actuelle seraient à peu près suffisants ; mais le nombre des enrôlements permanents devrait être élevé d'une façon sensible ; ce n'est pas, évidemment, avec 25 000 hommes qu'on peut faire face à tous les besoins sur un territoire aussi vaste, alors surtout que l'armée est chargée d'un service de police beaucoup plus étendu que dans aucun autre pays. (*Progrès militaire.*)

---

**Russie.** — *La nouvelle organisation des troupes du génie*, arrêtée par le conseil supérieur de la guerre, vient d'être approuvée par l'empereur. En voici les dispositions essentielles :

Les troupes de campagne du génie se composent de trois éléments :

1<sup>o</sup> Les sapeurs — destinés à l'exécution du service du génie en campagne et du service télégraphique. Ils sont formés en bataillons, plus une compagnie indépendante (compagnie de sapeurs de la Sibérie occidentale).

En temps de paix, le nombre des bataillons actifs est pour la Russie d'Europe et le Caucase de 25, dont 4 de la garde, 1 de grenadiers et 2 du Caucase. Il y a en outre 2 bataillons de réserve. Pour la Russie d'Asie : 1 bataillon du Turkestan, 1 transcaspien, 1 de la Sibérie orientale et la compagnie de la Sibérie occidentale.

Les 25 bataillons actifs d'Europe et du Caucase sont à 4 compagnies dont 3 de sapeurs et 1 de télégraphistes — sauf celui de la garde qui compte une compagnie de sapeurs de plus. Le bataillon transcaspien n'a que 2 compagnies de sapeurs et 1 de télégraphistes. A la compagnie de la Sibérie occidentale est rattaché un détachement télégraphiste. Les bataillons de réserve ne comprennent que 3 compagnies de sapeurs chacun.

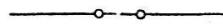
Tous les bataillons actifs et de réserve de la Russie d'Europe et du Caucase sont, en temps de paix, groupés en 7 brigades. Sur le pied de guerre les bataillons actifs conservent le même nombre de compagnies — ceux de réserve passent à 6 compagnies.

2<sup>o</sup> Les bataillons de pontonniers — destinés non seulement à la construction et réparation des ponts de toute sorte, mais à celle des routes et chemins ordinaires. En temps de paix comme en temps de guerre, il y en a 8 bataillons à 2 compagnies. Chaque bataillon doit posséder le matériel nécessaire pour construire un pont de bateaux de 105 sagènes (220 m. environ) de longueur normale. En temps de paix les bataillons de pontonniers sont répartis entre les brigades de sapeurs. En temps de guerre ils sont affectés aux grandes unités suivant les besoins.

3<sup>o</sup> Les parcs du génie de campagne : — sont des magasins mobiles de matériel pour le génie, pour réparer les pertes de ce matériel et renforcer la provision d'outils de pionniers des troupes en cas de développement des travaux nécessaires pour fortifier une position.

En paix comme en guerre il y a 6 de ces parcs : 5 pour la Russie d'Europe et 1 pour le Caucase. Chaque parc se subdivise en « sections » correspondant chacune aux besoins de deux divisions d'infanterie, d'une de cavalerie, et d'un bataillon de sapeurs comprenant 3 compagnies de sapeurs et 1 de télégraphistes. Les 4 premiers parcs comptent chacun 5 de ces sections ; le 5<sup>e</sup> en a 3 et celui du Caucase 2 seulement.

En temps de paix ces parcs sont répartis entre les brigades de sapeurs et entrent dans leur composition. En temps de guerre ils sont répartis entre les corps d'armée et rattachés aux bataillons de sapeurs correspondants. Les commandants de ces bataillons exercent sur eux le commandement à tous les points de vue. *(Revue du cercle militaire).*



## BIBLIOGRAPHIE

*L'armée suisse.* Illustrations par D. Estoppey. Texte de MM. les colonels Feiss, de Grenus, Keller, Lochmann, Potterat, Wille, Dr Ziegler. Lettre-préface de M. le colonel Frey, chef du Département militaire fédéral. (Librairie Ch. Eggiman et Cie, Genève.)

La 5<sup>me</sup> livraison de cette belle publication a paru. Elle est consacrée à l'artillerie. L'organisation de cette arme est exposée en quelques pages